

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 juin 2021
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 5

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 29/06/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 29/06/2021
(accusé de réception du 29/06/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Appel à projets 'Atlas de la biodiversité communale'

Il est proposé au conseil municipal de répondre à l'appel à projets de l'Office Français de la Biodiversité, en vue de constituer un atlas de la biodiversité communale. Pour ce faire, la ville de Quimper devra réunir et consolider la connaissance disponible sur la biodiversité du territoire et développer des outils de consultation et de sensibilisation, au service des politiques publiques locales du grand public, et des acteurs locaux.

Qu'est-ce que la biodiversité ?

La biodiversité désigne la variété des êtres vivants - faune flore, bactéries – et des milieux naturels, mais aussi les différentes interactions entre les formes de vie elles-mêmes, et entre les organismes vivants et leurs milieux de vie. Trois niveaux distincts, mais interdépendants composent cette notion :

- la diversité des espèces qui interagissent entre elles ainsi qu'avec leur milieu naturel ;
- la diversité génétique au sein d'une même espèce qui contribue à la distinction des caractères apparents des individus ;
- la diversité des écosystèmes qui permet d'identifier, d'observer et d'étudier chaque écosystème, dont les forêts, les déserts et les océans qui possèdent chacun leurs spécificités ;

Rôle de la biodiversité :

La richesse du patrimoine naturel présent sur la planète apporte des services écosystémiques fondamentaux :

- **régulation des milieux** et atténuation des effets des aléas : les écosystèmes forment une protection contre les phénomènes naturels, par exemple, les cordons dunaires sont des éléments de protection contre la mer de zones cultivées ou construites, les forêts participent à la diminution de l'érosion, des éboulements ou des glissements de terrain... ;
- **approvisionnement** : la nature fournit une part importante des produits dont l'homme a besoin. L'alimentation humaine est ainsi composée en grande partie de produits issus de la biodiversité, qui est également une source importante de médicaments, matériaux de construction, textiles, combustibles... ;
- **production de ressources et de services** bénéficiant directement ou indirectement aux hommes : les écosystèmes assurent des services essentiels, comme la rétention de gaz carbonique, la production d'oxygène ou encore le cycle des nutriments ou celui de l'eau, dont dépend la continuité de tous les autres services écosystémiques.

Qu'est-ce qu'un atlas de la biodiversité ?

Un atlas est un recueil ordonné de cartes, conçu pour représenter un espace donné et exposer un ou plusieurs thèmes. La mise en place d'une cartographie des enjeux de la biodiversité à l'échelle locale poursuit plusieurs objectifs :

- mieux connaître la biodiversité d'un territoire ;
- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité ;
- faciliter la prise en compte des enjeux de la biodiversité dans les politiques locales d'aménagement et de gestion du territoire.

À ce jour, 153 projets d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) impliquant 1 407 communes ont été réalisés.

L'appel à projets « Atlas de la biodiversité communale 2021 » de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) :

Dans le cadre du plan de relance, l'OFB est chargé de mettre en œuvre des actions du volet « restaurations écologiques pour la préservation et la valorisation des territoires ».

Cet appel à projets s'adresse aux communes et/ou à leurs EPCI. Les candidats ont jusqu'au 15 mars pour déposer leur dossier, pour une proclamation des résultats fin mai. La durée des projets présentés ne doit pas excéder 24 mois.

Les objectifs visés sont les suivants :

- permettre aux bénéficiaires d'acquérir une information naturaliste nécessaire à l'intégration des enjeux de la biodiversité du territoire dans les actions et

stratégies qu'ils portent (politiques publiques, documents d'urbanisme, gestion d'espaces, incitation auprès des particuliers et entreprises, actions de sensibilisation...);

- favoriser l'appropriation et la compréhension des enjeux propres au territoire par les élu-e-s, les équipes techniques, les acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, entreprises, associations...) et les habitants ;
- impliquer les acteurs locaux pour leur permettre d'améliorer la gestion des espaces publics ou privés de la commune ;
- examiner et intégrer, dans la mesure du possible, les aspects socio-économiques en identifiant les activités locales, leurs impacts, tant positifs que négatifs, sur la biodiversité (étalement urbain, activité d'extraction, agricole...).

Le taux d'aide maximum préconisé est de 80% des dépenses éligibles, plafonné à 250 000 €, en tenant compte du fait que l'attribution d'une subvention relève du pouvoir discrétionnaire de l'OFB. Le montant de l'aide sera déterminé par la prise en compte des critères énoncés dans le règlement de l'appel à projets ; un autofinancement ou cofinancement de 20% des dépenses éligibles est attendu.

Chaque dossier sera évalué sur un total de 40 points, selon les critères de sélection suivants :

- pertinence du projet ;
- gouvernance et implication ;
- impact et communication ;
- pérennisation des résultats.

Les données disponibles sur la biodiversité à Quimper :

Dans le cadre de ses démarches programmatiques, des dossiers d'aménagement urbains, et de ses compétences en termes de paysages et d'espaces publics, la ville de Quimper a commandité depuis de longues années des inventaires naturalistes ponctuels. De plus, le SIVALODET, impliqué dans la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Odéon dispose d'un grand nombre de références écologiques de nature à enrichir un atlas de la biodiversité. Enfin, les associations environnementales sont régulièrement conviées à proposer des animations, tant vers les publics scolaires, que vers les habitants du territoire.

En s'appuyant sur l'existant, et en mobilisant l'ensemble des acteurs, l'appel à projets de l'OFB constitue une opportunité pour la ville de mettre en cohérence l'existant, d'approfondir ou mettre à jour certains inventaires déjà anciens, et de construire un outil communiquant à la disposition de tous.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de valider l'engagement d'un Atlas de la Biodiversité de Quimper ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à solliciter une subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité.